

[Afficher cet e-mail dans votre navigateur](#)

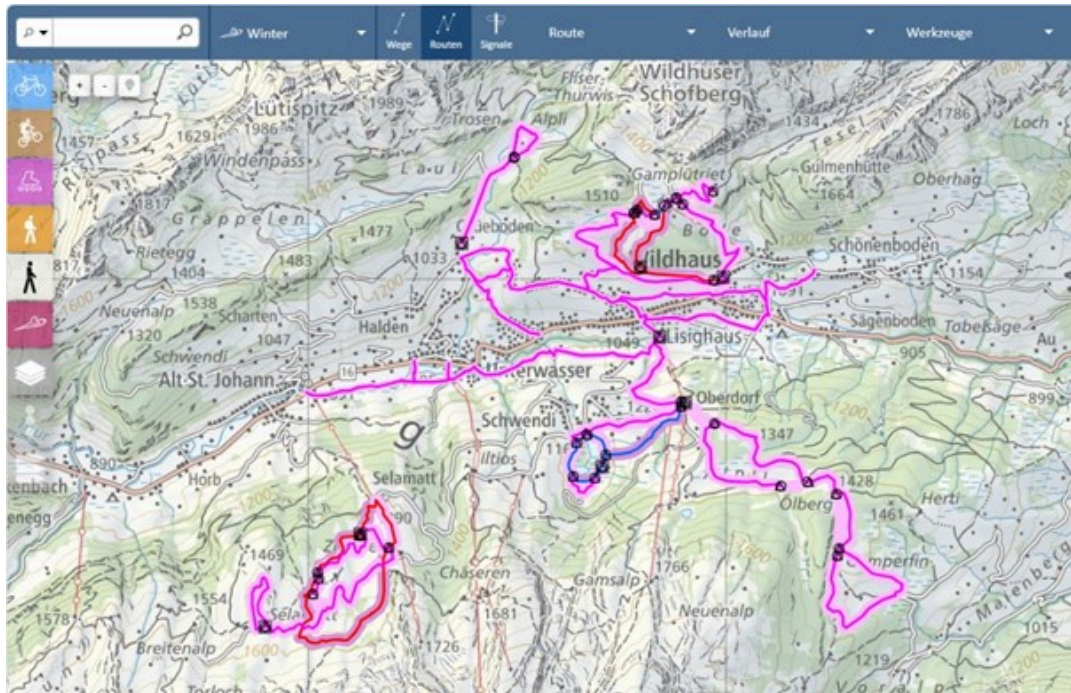


NEWSLETTER D'HIVER 11/2024

PROMOTION DE LA QUALITÉ DES OFFRES HIVERNALES

Mesdames, Messieurs,

Avant l'arrivée de la première neige, nous souhaitons profiter de l'occasion pour vous informer sur des sujets d'actualité concernant les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes de raquettes à neige balisés.
Um diese Mail auf Deutsch zu lesen, klicken Sie bitte hier.



RÉSEAU DE BASE DE RANDONNÉE HIVERNALE: ÉTAT ACTUEL

Depuis le début de l'année, Suisse Rando, en collaboration avec SuisseMobile, l'Office fédéral des routes et swisstopo, est en train de saisir dans toute la Suisse tous les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes à neige signalisés (également les itinéraires de SuisseMobile) dans l'application spécialisée Mobilité douce. Les données seront publiées à partir de novembre 2025 sur le géoportail de la Confédération, sur Suisse Rando et sur SuisseMobile.

Une grande partie des cantons des Grisons, de Saint-Gall et du Valais sont déjà recensés. De nombreux autres cantons ont déjà été sollicités par Suisse Rando ou seront contactés au cours de l'hiver prochain. La mise à jour des itinéraires de SuisseMobile se fait dès à présent via Suisse Rando.

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse winter@schweizer-wanderwege.ch.

ITINÉRAIRES DE SUISSEMOBILE: ÉTAT ACTUEL

La dernière version des itinéraires de SuisseMobile (itinéraires «Best-of») sera publiée lors de la sortie de la première semaine de novembre. Les nouveaux itinéraires de randonnée hivernale et de raquettes à neige ainsi que toutes les corrections seront disponibles sur le [site Internet](#) et l'application de SuisseMobile. De plus, les données relatives aux itinéraires «Best-of» seront mises à disposition de Suisse Tourisme, de swisstopo, des organisations touristiques et d'autres partenaires. Nous nous réjouissons d'une large diffusion des nouveaux itinéraires hivernaux par nos partenaires et d'une signalisation appropriée sur place. Les [champs d'itinéraire peuvent être téléchargés ici](#).

Si vous avez besoin d'aide pour la communication, veuillez-vous adresser à [Ronja Bächle](#). Pour toute question concernant les champs d'itinéraire ou la commande d'autocollants, veuillez-vous adresser à [Michael Bur](#).

PRIX D'ENCOURAGEMENT DE LA POSTE: EDITION HIVER

Fin août, 12 demandes avaient été déposées pour le prix d'encouragement de la Poste. Les candidats seront informés individuellement à l'issue de la réunion du jury du 12 décembre. La remise du prix aura lieu début 2025.



MATÉRIEL DE SIGNALISATION HIVERNALE



Suisse Rando

Depuis cet automne, le matériel de signalisation rose peut également être commandé via Suisse Rando. Vous trouverez **ici la liste de commande actuelle avec les prix**. Les commandes sont toujours transmises directement aux fournisseurs.

Contact: **Gaby Häring**

CONSEIL JURIDIQUE

Si vous avez besoin d'un conseil juridique concernant vos sentiers de randonnée hivernale et/ou vos sentiers raquettes balisés, n'hésitez pas à nous contacter **par e-mail**. La première heure de consultation par notre juriste est gratuite, toutes les autres clarifications doivent être prises en charge par l'organisme responsable.



RESPONSABILITÉ

Il convient d'aménager les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes à neige de manière à éviter autant que possible tout danger d'avalanche. Qu'est-ce que cela signifie exactement?

- ▶ En règle générale, les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes à neige balisés doivent être protégés contre les avalanches, cf. directives SKUS (ch. 5, 78): les infrastructures pour sports de neige, notamment les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes à neige, sont des «surfaces pour sports de neige sécurisée contre les dangers alpins (dangers d'avalanche et de chute)».
- ▶ Cela n'exclut pas que les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes à neige soient aménagés (tracés) de telle sorte qu'en cas de situation avalancheuse exceptionnelle ou très critique, même si dans la plupart des cas il n'y a pas de danger d'avalanche (dans la mesure du possible), le chemin ou l'itinéraire peut se trouver dans la zone d'écoulement de très grosses avalanches (degré de danger 5: danger très fort, prévu très rarement; degré de danger 4: danger fort, prévu pendant quelques jours de l'hiver). Dans ce contexte, il serait disproportionné de renoncer à l'aménagement du chemin de randonnée hivernale ou de l'itinéraire de raquettes à neige.
- ▶ Il convient toutefois de prendre des mesures de sécurité adéquates (notamment la fermeture sur le terrain) si une situation avalancheuse exceptionnelle ou très critique se produit.

Je reste volontiers à votre disposition jusqu'à Noël pour toute question, suggestion ou autre remarque. Après une solution intérimaire, mon successeur ou ma successeuse se présentera à vous dans la prochaine newsletter.

Je vous souhaite une bonne saison d'hiver et vous adresse mes salutations les plus cordiales,

Daniela Rommel



Cordialement,
Suisse Rando



PARTENAIRE PRINCIPALE



PARTENAIRE PRINCIPALE ET PARTENAIRE DE
TRANSPORT



PARTENAIRE POUR L'ÉQUIPEMENT OUTDOOR

PARTENAIRE POUR LES CHAUSSURES DE
RANDONNÉE

Copyright © 2024 - [Suisse Rando](#)

Vous recevez cette newsletter parce que vous vous y êtes inscrit-e auprès de Suisse Rando. Vous pouvez vous [désinscrire ici](#).

Notre adresse :

Suisse Rando, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne